

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

---

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CE1100

présenté par

Mme Delaunay, Mme Got, Mme Berthelot, M. Potier, Mme Dombre Coste, M. Grellier,  
Mme Massat, Mme Marcel et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

-----

### AVANT L'ARTICLE 26

Compléter l'intitulé du Titre IV par les mots :

« et forestier ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le titre IV du présent projet de loi présente des objectifs ambitieux, relatifs en particulier à la promotion sociale et la réussite scolaire.

Il prend pleinement en compte les changements du monde en favorisant l'enseignement à produire autrement, il promeut l'ouverture internationale, l'Europe et la mobilité des jeunes et réforme utilement la formation des enseignants.

Néanmoins, l'intitulé du titre IV oublie un aspect important : l'enseignement forestier. Nous pouvons pourtant nous satisfaire de formations d'excellence comme celles d'AgroParisTech, de l'Ecole supérieure du bois ou de l'Ecole nationale supérieure des technologies et industries du bois.

L'oubli de l'enseignement forestier dans l'intitulé du titre IV du présent projet de loi ne peut se justifier. Le présent amendement se propose donc d'y remédier.